

**Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale**  
**Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 27 octobre 2020**  
**Salle des Fêtes « LA PALUN » à Buis les Baronnies**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2020**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 126 - 2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2020
- 127 - 2020 Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
- 128 - 2020 Signature du marché public de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment public à Buis les Baronnies

**FINANCES**

- 129 - 2020 Budget annexe Ordures Ménagères : Mise à jour de l'actif - amortissement des frais d'étude non suivi de travaux
- 130 - 2020 Budget général : décision modificative n°3
- 131 - 2020 Convention de mutualisation de service CCBDP/SMEA
- 132 - 2020 Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SMEA

**RESSOURCES HUMAINES**

- 133 - 2020 Création d'un poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an
- 134 - 2020 Renouvellement du contrat non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée de sept mois
- 135 - 2020 Renouvellement du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas
- 136 - 2020 Renouvellement du poste non permanent d'animation à temps non complet (23h00) rattaché au Centre de loisirs les Guards

**DESIGNATION DES ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- 137 - 2020 Désignation de représentants à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de la Drôme

**COMMERCE**

- 138 - 2020 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

**DECHETS**

- 139 - 2020 Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM)

**SOCIAL**

- 140 - 2020 Signature Convention de prestation de confection de repas pour le Service Portage de Repas
- 141 - 2020 Avenant N°1 Convention relative à l'organisation déléguée du service Transports Scolaires Territoire des Hautes Baronnies

**ENFANCE**

- 142 - 2020 Convention pour l'utilisation de locaux municipaux dans le cadre de l'organisation de l'ALSH intercommunal « Les Petits Loups »

## JEUNESSE

143 - 2020 Convention pour l'utilisation de locaux municipaux dans le cadre de l'organisation de l'ALSH intercommunal « Section 2 Jeunes »

144 - 2020 Signature d'une convention avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

145 - 2020 Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

---

Etaients présents :

Conseillers communautaires titulaires avec voix délibératives :

A. AMOURDEDIEU – C. BAS – S. BERNARD – M. BOTTINI – L. CHAREYRE – D. CHARRASSE – V. CHAUVET – A. CLEMENT – R. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – S. DECONINCK – E. DIACONO – A. DONZE – J. DUQUENOY – L. ESTEVE – A. FAREL – J. FERNANDES – A. FEUILLAS – L. FOUGERAS – A. FRACHINOUS – J. GARCIA – S. GARNERO – M. GREGOIRE – Y. GRONCHI – F. GROSS – M. HAMARD – JM. LAGET – MC. LAURENT – N. MACIPE – JJ. MONPEYSSSEN – A. NICOLAS – R. PEYRON – G. PEZ – S. POUYET – N. RANCON – G. RAVOUX – E. RICHARD – P. ROCHAS – G. ROMEO – D. ROUSSELLE – S. ROUSTAN – C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – O. TACUSSEL – I. TEISSEYRE – C. TEULADE – C. THIRIOT – M. TREMORI – G. TRUPHEMUS – R. VIARSAC ;

Conseillers suppléants : G. NELH.

Elus excusés ayant donné pouvoir :

T. DAYRE a donné pouvoir à M. GREGOIRE - C. SOMAGLINO a donné pouvoir à JM LAGET – M. QUARLIN a donné pouvoir à C. BAS - M. BERGER-SABATIER a donné pouvoir à MC. LAURENT – P. LANTHEAUME a donné pouvoir à N. MACIPE – MP. MONIER a donné pouvoir à P. ROCHAS – JL. GREGOIRE a donné pouvoir à C. TEULADE – P. CIRER-METHEL a donné pouvoir à D. CONIL – A. LABROT a donné pouvoir à Y. GRONCHI – C. CHAMBON a donné pouvoir à J. GARCIA – S. BOREL a donné pouvoir à O. SALIN – A. LOUPIAS a donné pouvoir à A. AMOURDEDIEU – JC. PICHON a donné pouvoir à E. DIACONO – P. CAHN a donné pouvoir à S. DECONINCK – P. LEDESERT a donné pouvoir à E. RICHARD – J. HAIM a donné pouvoir à S. BERNARD – M. BOMPARD a donné pouvoir à L. CHAREYRE ; C. CARRERE a donné pouvoir à Roger VIARSAC

Assistaient également à ce conseil communautaire sans voix délibératives :

B. BLAIN – N. GATALETA – P. MEGE

---

En l'absence de M. Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes, M. GREGOIRE 1er vice-Président prend la parole pour accueillir les membres du conseil communautaire, et précise que ce conseil ne se terminera pas par un moment de convivialité comme à l'accoutumée afin de respecter les consignes sanitaires.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. GREGOIRE propose à l'assemblée de procéder à une minute de silence en mémoire à M. Samuel PATY. M. GREGOIRE remercie l'assemblée et adresse une grande pensée aux enseignants, pour la liberté d'expression, précise qu'il s'agit d'un combat pour que nos enfants soient libres et puissent le rester, pour la liberté de la presse et l'école pour tous.

M. GREGOIRE donne lecture des absents excusés et ayant donné pouvoirs. Il précise que cette assemblée se déroulera de manière à ce que l'ensemble des conseillers puissent rentrer à l'heure compte tenu du couvre-feu.

M. Gérard PEZ est désigné secrétaire de séance.

M. GREGOIRE constate que le quorum est atteint, donne la parole à Mme MACIPE.

---

**Administration Générale**

**126 - 2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2020**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2020

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale**

Rapporteure : Nadia MACIPE

**Administration Générale**

**127 - 2020 Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés et accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;

**AUTORISE** le Président à autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.;

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication**

Rapporteure : Nadia MACIPE

**Administration Générale**

**128 - 2020 Signature du marché public de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment public à Buis les Baronnies**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** le marché au Bureau d'architecture SELARL HLSA (mandataire) en groupement conjoint avec le B.E.T. APPY et le B.E.T. MH DESIGN conformément au rapport d'analyse présenté à la Commission Projet.

**AUTORISE** le Président à notifier le marché public à l'attributaire et à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Décision adoptée à l'unanimité.**

---

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteuse : Nadia MACIPE

**Finances**

**129 - 2020 Budget annexe Ordures Ménagères : Mise à jour de l'actif - amortissement des frais d'étude non suivi de travaux**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'amortir sur un an les frais d'étude établis par CEREG pour un montant de 5 400.00 €

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteuse : Nadia MACIPE

**Finances**

**130 - 2020 Budget général : décision modificative n°3**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

**Dépense :**

Article 2183 fonction 020 : + 1 570.00 €

Article 2183 fonction 522 : + 1 570.00 €

**Recette :**

Article 10222 fonction 421 : + 257.50 €

Article 10222 fonction 522 : + 257.50 €

Article 1326 fonction 421 : + 1 046.50 €

Article 1326 fonction 522 : + 1 046.50 €

Article 021 fonction 01 : + 532.00 €

Total :	3 140.00 €	Total	3 140.00 €
Section de fonctionnement			
<b>Dépense :</b>			
Article 6228 fonction 421 :	- 266.00 €		
Article 6228 fonction 522 :	- 266.00 €		
Article 023 fonction 01 :	<u>+ 532.00 €</u>		
Total :	0.00 €		

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteure : Nadia MACIPE

**Finances**

**131 - 2020 Convention de mutualisation de service CCBDP/SMEA**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** les termes de la convention

**AUTORISE** le Président à signer la présente convention

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication**

Rapporteure : Nadia MACIPE

**Finances**

**132 - 2020 Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SMEA**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**VALIDE** le contenu de la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SMEA

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SMEA

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Ressources Humaines**

**133 - 2020 Création d'un poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer le poste non permanent de technicien voirie à temps complet (35h00) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an.

L'agent sera placé sous l'autorité de l'adjoint au Directeur des Services Techniques.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35h00.

**FIXE** la rémunération sur l'échelle des techniciens territoriaux.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Ressources Humaines**

**134 - 2020 Renouvellement du contrat non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée de sept mois**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de renouveler le poste non permanent de technicien voirie à temps complet (35h00), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de sept mois (soit jusqu'au 31 juillet 2021).

L'agent sera placé sous l'autorité de l'adjoint au Directeur des Services Techniques.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35h00.

**FIXE** la rémunération sur l'indice brut 610 / indice majoré 512.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Ressources Humaines**

**135 - 2020 Renouvellement du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer de créer un poste non permanent de non titulaire à temps non complet (20h00), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre inclus).

L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du service Portage de repas.

**PRECISE** que la durée de l'emploi est de 20h00 par semaine.

**FIXE** sa rémunération sur le SMIC horaire.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président a signé tous les documents relatifs à cette rémunération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Ressources Humaines**

**136 - 2020 Renouvellement du poste non permanent d'animation à temps non complet (23h00) rattaché au Centre de loisirs les Guards**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de de renouveler le poste non permanent d'animateur à temps non complet (23h00). L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du service Enfance Jeunesse.

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20h00 annualisée.

**FIXE** la rémunération sur l'échelle des adjoints d'animation territoriaux.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces**

Rapporteur : Roland PEYRON

**Désignation des élus dans les organismes extérieurs :**

**137 - 2020 Désignation de représentants à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) de la Drôme**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE M. Roland PEYRON** représentant titulaire et M. **Jean-Jacques MONPEYSEN**, représentant suppléant à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

**AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette action

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE**

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

**Commerce**

**138 - 2020 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** les différentes demandes de subventions et les montants sollicités,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant l'octroi de ces subventions.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Déchets**

Rapporteur : Christian CORNILLAC

**Déchets**

**139 - 2020 Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM)**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**APPROUVE** la délibération présentée ;

**AUTORISE** le Président à signer le devis présenté par l'UGAP ;

**Décision adoptée à l'unanimité**

## **Social – Petite Enfance**

Rapporteuse Pascale ROCHAS

### **Social**

#### **140 - 2020 Signature Convention de prestation de confection de repas pour le Service Portage de Repas**

##### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**VALIDE** la Convention de prestation de confection de repas avec « Le Chaudron Danseur » dans les termes précisés ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à mettre en place ladite convention et à signer toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **Social**

Rapporteuse : Pascale ROCHAS

### **Social – Service Transport**

#### **141 - 2020 Avenant N°1 Convention relative à l'organisation déléguée du service Transports Scolaires Territoire des Hautes Baronnies**

##### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**VALIDE** l'avenant N°1 à la Convention relative à l'organisation déléguée de service de transports scolaires

**PREND ACTE** de la réfaction de 1 036.40 € indiquée par le service transport

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°1 ainsi que tous les éléments s'y rapportant.

**Décision adoptée à l'unanimité**

## **Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale**

Rapporteur : Éric RICHARD

### **Enfance**

#### **142 - 2020 Convention pour l'utilisation de locaux municipaux dans le cadre de l'organisation de l'ALSH intercommunal « Les Petits Loups »**

##### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit par la Mairie de Séderon dans le cadre de l'organisation des activités de l'ALSH « Les Petits Loups »

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit par la Mairie de Montbrun-les-Bains dans le cadre de l'organisation des activités de l'ALSH « Les Petits Loups »

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale**

Rapporteur : Éric RICHARD

**Jeunesse**

**143 - 2020 Convention pour l'utilisation de locaux municipaux dans le cadre de l'organisation de l'ALSH intercommunal « Section 2 Jeunes »**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit par la Mairie de Séderon dans le cadre de l'organisation des activités de l'ALSH « Section 2 Jeunes »

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale**

Rapporteur : Éric RICHARD

**Jeunesse**

**144 - 2020 Signature d'une convention avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale**

Rapporteur : Éric RICHARD

**Jeunesse**

**145 - 2020 Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat avec le Collège Henri Barbusse afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif.

**Décision adoptée à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**M. GARCIA SPANC** : M. Garcia rappelle aux élus que le règlement de fonctionnement du service SPANC a été transmis à toutes les communes et que le travail de mise à jour des « base de données » est très important. Il est de la responsabilité des maires de définir leur zonage afin que les contrôles puissent être effectués.

**Mme RUYSSCHAERT: PLUI** : Mme Ruyschaert rappelle la loi relative à l'urbanisme, suite au renouvellement des conseils municipaux, il appartient aux communes avant le 31 décembre 2020 de s'opposer au transfert automatique de cette compétence à l'EPCI, et précise que la Communauté de communes n'est pas prête pour exercer cette compétence et qu'il convient de travailler sur un projet de territoire, et de définir ce qu'on peut faire ensemble à propos de l'urbanisme. Il faut que les communes se positionnent sur cette compétence.

**M. LAGET : Police de l'HABITAT** : M. LAGET précise, tout comme le SPANC et le PLUI, les communes doivent s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale, concernant l'habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GREGOIRE lève la séance, remercie l'ensemble des membres présents et informe que le prochain conseil communautaire se tiendra le « 15 décembre 2020 » (au lieu du 24 novembre comme annoncé) sous réserve des conditions sanitaires, un des sujets qui sera représenté, sera le SCOT en présence de Jullien CORNILLET Maire de Montélimar et M. NUCHO, nouveau Sous Préfet de l'arrondissement de Nyons, qui viendra se présenter.